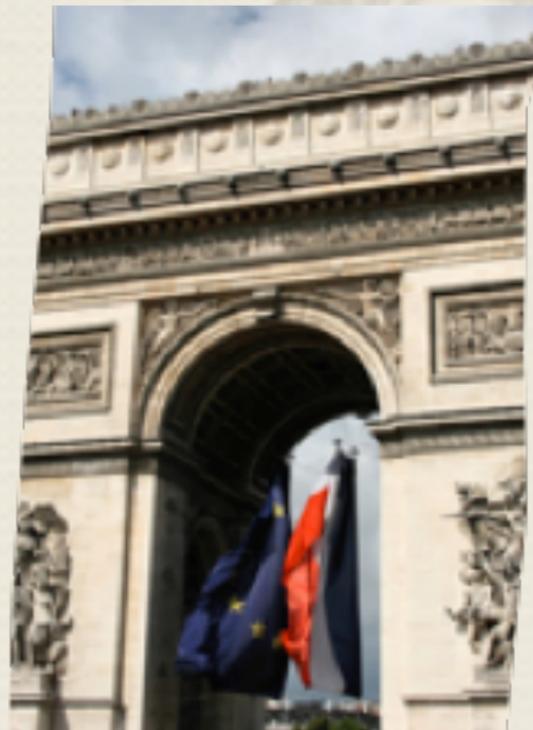


LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 14 NOVEMBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) Il veut s'imposer...je crains le pire !
- 2) La France « a tenu »
- 3) Le cri d'alarme des ...
- 4) Les contribuables perdent 9 milliards ; qui est coupable



Diez Gérard La Presse en Revue

I) L'offensive de Valls et des «laïcistes» en Macronie



Emmanuel Macron et Manuel Valls, en juin 2015. © Reuters

Souhaitant « incarner cette question de la laïcité dont Emmanuel Macron ne s'empare pas », Manuel Valls multiplie les interventions médiatiques dans le but de s'imposer sur le sujet, avec le soutien de bon nombre de militants qui s'activent en coulisses et sur les réseaux sociaux. Mais sa conception de la laïcité reste très différente de celle du président de la République, qui entend continuer à s'inscrire « dans la droite ligne de la loi 1905 ».

Manuel Valls en est persuadé : il a encore un rôle essentiel à jouer. Qu'importent les raisons de sa défaite à la primaire socialiste. Qu'importent aussi ceux qui le disent « isolé » politiquement. L'ancien premier ministre, devenu député apparenté La République en marche (LREM), estime avoir toute sa place au sein de la Macronie. Mieux, il pense être en mesure d'incarner un sujet qu'une partie de la gauche « évite, selon lui, soigneusement » : les questions identitaires, son cheval de bataille depuis plusieurs années déjà.

Lorsqu'il en parle, l'élus de l'Essonne convoque invariablement la laïcité, ou du moins une certaine idée de la laïcité, qui n'a pas grand-chose à voir avec celle que défendent Emmanuel Macron et, dans son sillage, le gouvernement d'Édouard Philippe. Une laïcité proche de ce que l'actuel chef de l'État avait qualifié en octobre 2016 de « laïcité revancharde », expression qui avait d'ailleurs profondément irrité Manuel Valls à l'époque. « C'est ne rien comprendre à la réalité du terrain, c'est une profonde déconnexion, méconnaissance et indifférence de ce qu'est vraiment la laïcité dans notre pays », avait-il réagi.

Six mois après l'élection de son ancien ministre de l'économie, l'ex-premier ministre ne semble guère plus convaincu par le discours tenu en la matière par l'exécutif. « L'exécutif ne me semble pas avoir de position sur le sujet. Veulent-ils en avoir ? Je ne sais pas. C'est un sujet que l'exécutif craint », glisse-t-il, avant de s'empresse d'ajouter qu'« Emmanuel Macron, comme président de la République, dit les choses clairement ». Et de se féliciter que le chef de l'État l'ait rejoint, mi-juillet, à l'occasion de la commémoration du 75^e anniversaire de la rafle du Vél'd'Hiv à Paris, sur l'idée que l'antisémitisme « est la forme réinventée de l'antisémitisme ».

Pourtant, malgré sa satisfaction apparente, Manuel Valls ne goûte guère aux signes envoyés par le président de la République au « mouvement laïc », à commencer par la reconduction pour cinq ans de l'Observatoire de la laïcité, de son équipe et de son président, Jean-Louis Bianco. Voilà plusieurs années déjà que l'ancien premier ministre attaque directement cet organisme gouvernemental, lui reprochant de faire, comme il le répétait dernièrement dans L'Obs, « cause commune avec des organisations comme Coexister ou le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France), proche des Frères musulmans ».

De façon générale, Jean-Louis Bianco préfère ne pas réagir à ces attaques, pour éviter de leur donner plus d'écho qu'elles n'en méritent. Mais début octobre, après une énième sortie du député apparenté LREM, l'ancien ministre de François Mitterrand est sorti de ses gonds. « Manuel Valls n'a pas le monopole de la laïcité. Son attaque

dans Le Figaro Magazine, qu'il est incapable de fonder, ne l'honore pas. Les acteurs de terrain et institutions qui saluent tous l'action de l'Observatoire de la laïcité apprécieront. Car nous, nous agissons », a-t-il tweeté, en renvoyant vers les principales politiques publiques et actions menées par l'organisme gouvernemental depuis sa création en 2013.

La reconduction de l'équipe de Jean-Louis Bianco n'a pas fait débat à l'Élysée, assure un proche d'Emmanuel Macron, qui y voit même un message « clair » envoyé à ses détracteurs. « Ce type de décision, ça crante les choses, comme on dit en Macronie », s'amuse ce conseiller. Comprendre : la vision de la laïcité de Manuel Valls n'est pas et ne sera jamais celle du président de la République. Il suffit pour s'en convaincre de réécouter le discours prononcé par ce dernier le 25 septembre, à l'occasion du 500^e anniversaire de la réforme protestante, ou celui que son premier ministre, Édouard Philippe, a énoncé pour la cérémonie de vœux à la communauté juive, le 2 octobre.

« La laïcité, ce n'est pas une religion d'État, c'est une exigence politique et philosophique, ça n'est pas la négation des religions, c'est la capacité à les faire coexister dans un dialogue permanent », a indiqué le premier, en rendant hommage au rapporteur de la loi de 1905, Aristide Briand. « La laïcité, c'est un principe de liberté : liberté de croire ou de ne pas croire, liberté de pratiquer un culte ou de n'en suivre aucun, a réaffirmé le second. Nous ferons respecter le principe de laïcité avec rigueur, avec vigilance, mais aussi avec confiance et discernement. »

Emmanuel Macron le répète depuis le tout début de sa campagne. Il souhaite « rester dans la droite ligne de la loi 1905 », dont il considère qu'elle n'a pas besoin d'être enrichie de nouveaux dispositifs. Sur ce point, il s'oppose à Manuel Valls, qui avait par exemple proposé d'interdire le port du foulard à l'université.

« Je ne crois pas pour ma part qu'il faille inventer de nouveaux textes, de nouvelles lois, de nouvelles normes, pour aller chasser le voile à l'université, pour aller traquer ceux qui lors des sorties scolaires peuvent avoir des signes religieux », avait lancé le chef de l'État à la Mutualité à Paris, en juillet 2016.

« Celles et ceux qui pensent qu'il faut étendre le domaine de la lutte et qu'il faut changer les règles de la laïcité pour aller combattre un monothéisme... Je crois que c'est une erreur profonde, avait-il développé lors de son premier entretien à Mediapart Live, en novembre 2016. Moi, je crois à la loi de 1905. [...] La laïcité c'est une liberté. La bataille n'est pas perdue. Si les laïcistes gagnent en mai prochain [aux élections présidentielles – ndlr], je pourrai vous dire que j'aurai perdu cette bataille, mais je pense qu'elle n'est pas perdue. Parce que, au fond, ce n'est pas la laïcité dont les gens parlent. Ce faisant, ils parlent de leur rapport à l'islam. »

Sans pour autant nier les phénomènes de radicalisation religieuse, Macron, qui n'était pas encore officiellement candidat à la présidentielle, avait tenu à préciser que ce « problème [...] n'a rien à voir avec la laïcité ».

« La question c'est comment on sort de ça ? On sort d'abord en distinguant les sujets, avait-il ajouté. Bien souvent dans le débat qu'on a sur l'islam, on confond tout. La folie c'est qu'on ravive ces débats dès qu'il y a un attentat. »

« Je pense qu'il y a une dérive islamo-gauchiste »

Emmanuel Macron n'entend pas varier de discours, assure son entourage, mais il voit bien comment Manuel Valls et, avec lui, toute une série de personnalités souhaitent s'appuyer sur la laïcité pour réinstaller les questions identitaires au centre du débat public. Dans un paysage politique dévasté, où le parti socialiste ne sait plus comment il s'appelle, où LR n'a d'autre choix que de se crispier sur ces sujets pour essayer d'exister et où plusieurs cadres de La France insoumise réclament un débat en interne sur la laïcité, la voix de LREM reste inaudible.

Pas un parlementaire de la majorité ne semble s'être emparé de cette question, ouvrant une brèche immense dans laquelle l'ancien premier ministre ne manque pas de s'engouffrer. Les choses pourraient cependant changer d'ici à la fin de l'année. Le 16 octobre, le patron des députés LREM, Richard Ferrand, a rencontré Jean-Louis Bianco et le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, Nicolas Cadène, pour échanger sur « les enjeux contemporains de la laïcité ». Quant à Emmanuel Macron, « il pourrait prendre la parole prochainement sur le sujet, mais il ne veut pas contribuer à l'hystérisation des débats », indique son porte-parole, Bruno Roger-Petit.



Jean-Louis Bianco, Richard Ferrand et Nicolas Cadène, le 19 octobre. © Twitter/@RichardFerrand

Dans le même temps, Manuel Valls poursuit son projet politique et multiplie les interventions médiatiques, avec une idée bien précise en tête, qui dépasse largement le cadre de la laïcité telle que défendue par le droit positif : « Je pense qu'il y a une dérive islamo-gauchiste », affirme-t-il, en pointant du doigt, pêle-mêle, La France insoumise, le Bondy Blog, Les Inrockuptibles, le journaliste Frédéric Taddei ou encore le directeur de la publication de Mediapart, Edwy Plenel.

Face à cette « dérive », l'ancien premier ministre estime que « le mouvement laïc doit s'exprimer », avant de citer en exemple, toujours pêle-mêle et en précisant qu'il n'est pas d'accord avec eux sur tous les sujets, les voix de Charlie Hebdo, Caroline Fourest, Pascal Bruckner, Alain Finkielkraut ou encore Céline Pina, ancienne élue PS, essayiste et cofondatrice de l'association Viv(r)e la République. Auteure du livre Silence coupable (Éd. Kero), sous-titré « Islamistes : ils ne sont grands que parce que nos élites sont à genoux », cette dernière s'est notamment fait connaître en dénonçant le Salon de la femme musulmane de Pontoise (Val-d'Oise), mais aussi en comparant le voile au « brassard nazi », en mai 2016, dans une émission de Public Sénat.

Manuel Valls le confie sans ambages : « Je veux incarner cette question de la laïcité dont Emmanuel Macron ne s'empare pas. » Beaucoup de ceux qui l'ont accompagné politiquement depuis dix ans ne l'ont pas suivi lors de son départ du PS, soit par désaccord idéologique, soit par divergence tactique. Et rares sont ses nouveaux collègues de l'Assemblée nationale à l'avoir accueilli à bras ouverts. Fin juin, c'est Richard

Ferrand qui avait insisté pour qu'il soit député apparenté à LREM, face à ceux qui, au sein du groupe, voyaient ce rapprochement d'un mauvais œil.

Depuis, les choses semblent s'être améliorées, tant l'élu de l'Essonne fait le dos rond, mais chacun veille à ce qu'il demeure un député de la majorité comme un autre. « Le mot d'ordre depuis le début c'est "on est élégant avec Valls" », indique un proche d'Emmanuel Macron. Pour le reste, « je lui dénie d'être la voix de la laïcité », poursuit un cadre du parti. « Sur ce sujet, comme sur tous les autres, on reste attaché au projet d'émancipation du président de la République. Et on laisse Manuel Valls s'agiter dans son bocal. »

Les rapports entre l'ancien premier ministre et le président de la République sont encore teintés de méfiance, pour ne pas dire plus. « Valls pourra se démener tant qu'il veut, il n'y arrivera pas », souffle un autre soutien du chef de l'État.

À Matignon, le discours se veut plus nuancé. « Rigoureux sur la laïcité », sujet qu'il « connaît très bien en tant que juriste », Édouard Philippe apprécie par ailleurs l'ancien premier ministre, auquel il a rendu hommage le 8 novembre, lors des questions au gouvernement, saluant son « immense clarté » et sa « très grande résolution » dans la lutte pour la prévention et pour la répression des actes antisémites. L'histoire politique des deux hommes est évidemment différente de celle que Manuel Valls et Emmanuel Macron ont partagée sous le quinquennat de François Hollande. « Le premier ministre a beaucoup de respect pour Manuel Valls, confirme l'entourage de Philippe. Il considère que c'est quelqu'un dont la parole mérite d'être écoutée et qui a du poids dans la majorité. »

Pour trouver les soutiens les plus farouches de l'élu de l'Essonne, il faut quitter les couloirs feutrés de l'Assemblée nationale et se plonger dans les réseaux sociaux où s'activent de nombreux militants issus essentiellement de la « gauche souverainiste », des responsables d'associations laïques, mais aussi des « intellectuels », des journalistes ou encore des éditorialistes, plus ou moins proches de lui, mais partageant sa vision de la laïcité.



Nombre d'entre eux se sont mobilisés, début octobre, autour du hashtag #LaBandeDeValls et des comptes Twitter et Facebook éponymes. Ce dernier a été initié par Ahmed Meguini, fondateur et ex-président du réseau LaïcArt, créé en 2015. Celui qui considère l'ancien premier ministre comme « leur représentant au parlement » a exposé récemment sa propre conception de la laïcité dans les colonnes de L'Obs, en affirmant : « Il ne faut pas que les religions dialoguent, il faut qu'elles la ferment. »

Dans cette nébuleuse, l'association la plus active est sans conteste celle du Printemps républicain, cofondée en 2016 par Laurent Bouvet et Gilles Clavreul. Le premier, professeur de science politique à l'université Versailles-Saint-Quentin (Yvelines) et théoricien de « l'insécurité culturelle

intervient fréquemment pour défendre Manuel Valls et attaquer l'Observatoire de la laïcité. En désaccord avec le discours d'Emmanuel Macron sur le sujet, il se présente toutefois comme un soutien du président, qu'il a pu rencontrer à l'occasion de la campagne présidentielle. En mars 2017, celui qui n'était encore que le candidat d'En Marche avait en outre déclaré dans le JDD « regarder en face ce que Laurent Bouvet appelle "l'insécurité culturelle des classes moyennes" ».

Très présent sur les réseaux sociaux, Laurent Bouvet est aussi un habitué des médias – il est notamment chroniqueur dans l'émission « Les Voix de l'info » de Sonia Mabrouk sur CNews –, où il différencie la laïcité « textuelle » de la laïcité « dans les têtes ». « La laïcité comme principe juridique n'est pas en soi "tatillonne" même si parfois son interprétation peut être à géométrie variable, hélas. On le voit désormais tous les jours, où de soi-disant spécialistes de la laïcité (universitaires comme hauts responsables de l'État) viennent expliquer qu'elle garantit la "liberté religieuse" (sic) ou encore la coexistence des religions dans l'espace public ! » a-t-il récemment déclaré au Figaro Vox, faisant écho à la définition livrée par Macron au 500e anniversaire de la réforme protestante (« la laïcité, [...] c'est la capacité à les faire coexister dans un dialogue permanent »).

« La ligne sur la laïcité ne bougera pas »

Contacté par Mediapart, Laurent Bouvet n'a pas souhaité répondre à nos questions, « compte tenu, entre autres choses, de la manière dont [notre] journal et [notre] rédaction traitent de ce genre de sujet » (voir notre boîte noire). En revanche, l'autre cofondateur du Printemps républicain, Gilles Clavreul, aurait été « ravi » de nous répondre, mais a tout de même préféré décliner notre proposition en raison de la mission qui lui a récemment été « confiée par le ministère de l'intérieur sur le sujet ».



Laurent Bouvet dans l'émission de Mediapart "Contre-courant" face à Alain Badiou, en mars 2014. © DR

Ancien délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra), nommé par Manuel Valls, devenu préfet hors cadre, puis titularisé également par ce dernier en 2014 et 2016, Gilles Clavreul hésite pourtant rarement à sortir de sa réserve sur les réseaux sociaux, comme dans la presse. Dans un portrait que lui consacrait Libération en avril 2015, il s'en était par exemple pris à « tous ces gauchistes qui jouent, sans vergogne, le jeu du communautarisme ».

Depuis le 25 septembre, l'énarque est chargé d'une mission auprès du secrétaire général du ministère de l'intérieur, Denis Robin, membre de droit de l'Observatoire de la laïcité, pour la mise en œuvre d'une recommandation de ce dernier sur la « coopération entre administrations et

collectivités locales ».

Sur Twitter, il se présente comme « préfet chargé d'une mission relative à la laïcité et au respect des règles de vie en société ». Connaissant ses positions sur le sujet, d'aucuns regrettent qu'il omette de préciser que la mission qui lui a été confiée s'inscrit dans le cadre d'un avis de l'Observatoire de la laïcité. « Il essaie de se faire passer pour le "M. Laïcité" du gouvernement, mais ce n'est pas du tout le cas ! » corrige un proche d'Emmanuel Macron.

Avec la Licra et le Comité Laïcité République (CLR), ainsi que le soutien de Charlie Hebdo, le Printemps républicain organise le 6 janvier prochain, dans la salle parisienne des Folies Bergère, l'événement « Toujours Charlie ! ». L'association, dont certains des membres écrivent régulièrement dans Le Figaro Vox, Le Figaro Magazine, Causeur, Marianne, voire Valeurs actuelles, est aujourd'hui présidée par Amine El Khatmi, élu PS à la mairie d'Avignon.



Cet autre soutien déclaré de Manuel Valls était l'un des invités des 7es universités de la Licra, organisées du 13 au 15 octobre au Havre (Seine-Maritime), dont le thème était cette année « Quand la religion infiltre la société », illustré par une Marianne brisée. Ce même week-end, la secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, dont certaines prises de position avaient d'ailleurs été directement critiquées par la Licra au moment de sa prise de fonction, était également venue débattre avec la chercheuse Anastasia Colosimo, l'écrivaine et scénariste Émilie Frèche, ainsi que Céline Pina.

La table ronde du dimanche 15 octobre a ainsi offert à cette dernière l'occasion de dire à un membre du gouvernement tout le mal qu'elle pensait de la politique menée par celui-ci en matière de laïcité. « Je n'ai pas le discours du gouvernement sur l'égalité et la laïcité. Je ne vois pas les limites être mises », a-t-elle notamment lancé, regrettant que « les islamistes et l'extrême droite » aient pour leur part « une vision des choses très précise ».

En défense, Marlène Schiappa a rappelé le discours « très clair » sur la laïcité, prononcé par Emmanuel Macron à Lyon, le 4 février. « Le discours de Lyon était un discours de candidat, mais nous n'entendons plus rien aujourd'hui », a affirmé en guise de conclusion le président de la Licra, Alain Jakubowicz, qui annonçait le même jour passer le relais à l'avocat Mario Stasi.

Lundi 30 octobre, la Licra a cosigné un communiqué (voir sous l'onglet Prolonger) dans



Débat entre Émilie Frèche, Marlène Schiappa, Céline Pina et Anastasia Colosimo aux 7èmes universités de la Licra, le 15 octobre, au Havre. © ES

lequel le Collectif Laïque National, qui rassemble une vingtaine d'entités, fait part de sa « vive inquiétude » après les propos tenus par le président de la République devant la Fédération protestante de France et l'annonce, par le ministre de l'intérieur Gérard Collomb, « de la mise en place d'une instance "informelle" interconfessionnelle, ceci pourtant en complète contradiction avec la loi de 1905 qui proclame dans son article 2 que "la République ne reconnaît [...] aucun culte" ». « Ces prises de position au plus haut niveau de l'État trahissent au moins une méconnaissance et des erreurs, voire une dérive et des fautes », écrivent les cosignataires du texte.

Parmi eux, on retrouve également le Comité Laïcité République, créé en 1996 à l'initiative de Patrick Kessel, président du Grand Orient de France (GODF), proche de Manuel Valls, et membre de l'Observatoire de la laïcité, dont il remet lui aussi régulièrement en cause la ligne. Le président délégué du CLR, Philippe Foussier, aujourd'hui grand maître du GODF, a d'ailleurs plaidé début octobre sur la « nécessité d'un réarmement républicain » et « de repartir à l'offensive » sur la laïcité.

Difficile de mesurer quel poids cette conception de la laïcité pèse réellement à La République en marche, au-delà du député apparenté Manuel Valls et de sa collègue Aurore Bergé, l'une des porte-parole du groupe macroniste à l'Assemblée nationale, qui avait d'ailleurs représenté Emmanuel Macron pendant la campagne – comme d'autres étaient intervenus au nom de Benoît Hamon et de Jean-Luc Mélenchon – pour répondre à l'invitation du Printemps républicain à parler de « la liberté des femmes ». Du côté de l'Élysée, on se veut toutefois très clair sur cette question. « Nous restons à l'écoute », mais « la ligne sur la laïcité ne bougera pas », tranche un conseiller du chef de l'État. Ce dernier souhaite en revanche lancer « une contre-offensive culturelle pour que la France retrouve sa place universelle ». Et éviter à tout prix de confondre tous les sujets.

mediapart.fr

II) Depuis le 13 novembre 2015, "la France a tenu", dit Philippe

Rédaction Reuters

PARIS (Reuters) - Depuis les attentats du 13 novembre 2015 qui ont fait 130 morts, "la France a tenu", en restant fidèle sa "façon de vivre", a déclaré lundi Edouard Philippe, deux ans jour pour jour après les attentats les plus meurtriers de l'histoire du pays.



Correction de la date des attentats. /Emmanuel Macron et la maire de Paris Anne Hidalgo déposent des fleurs en hommage des victimes des attentats du 13 novembre 2015. Depuis les attentats qui ont fait 130 morts, "la France a tenu", en restant fidèle sa "façon de vivre", a déclaré lundi le Premier ministre Edouard Philippe. /Photo prise le 13 novembre 2017/REUTERS/Philippe Wojazer

Emmanuel Macron a présidé une série de cérémonies silencieuses à la mémoire des victimes de ces attaques islamistes qui ont endeuillé Paris et Saint-Denis.

Le chef de l'Etat a d'abord déposé une gerbe et observé une minute de silence aux abords du stade de France, lieu des premières attaques au soir du vendredi 13 novembre 2015. Une cérémonie où l'on pouvait reconnaître une partie du gouvernement, l'ancien président François Hollande et la maire de Paris, Anne Hidalgo.

Le chef de l'Etat a ensuite rendu hommage aux 130 morts et 350 blessés du 13 novembre dans les cafés et restaurants parisiens touchés et à la salle de concert du Bataclan, qui a rouvert. Les noms des victimes ont été égrenés dans le silence.

Deux ans après le drame, "je ne crois pas du tout que la France soit au bord de la rupture", a déclaré Edouard Philippe, qui était l'invité de la matinale de France Inter lundi matin.

"On peut aussi regarder le pays en se disant qu'il a tenu, qu'il a su trouver des réponses juridiques, militaires à certains égards, mais aussi une forme d'attachement à ce qu'il est, d'attachement résolu à une façon d'être, une façon de vivre qui ne veut pas être remise en cause", a poursuivi le chef du gouvernement. "Je constate que la France est toujours la France."

NIVEAU DE MENACE "EXTRÊMEMENT ÉLEVÉ"

Théâtre d'attentats meurtriers le 14 juillet 2016 et le 1er octobre dernier gare Saint-Charles à Marseille, notamment, la France reste confrontée à une menace essentiellement interne qui a conduit les autorités à adopter une loi antiterroriste musclée.

"Le niveau de menace reste évidemment élevé", a dit Edouard Philippe sur France Inter.

La menace d'attentats préparés par des équipes de djihadistes encore implantées en Syrie et en Irak reste "très sérieuse" en France même si l'Etat islamique recule territorialement, souligne pour sa part le directeur général de la sécurité intérieure, Laurent Nunez, lundi dans Le Figaro.

Les autorités françaises sont aussi confrontées au délicat problème du traitement des centaines de Français ayant combattu au nom de l'Etat islamique en Irak et en Syrie, et de leurs familles qui souhaitent rentrer en France.

Selon la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, "toute personne qui revient des terrains de combat est judiciaireisée".

Invitée sur RTL, la garde des Sceaux a notamment précisé que huit mineurs ayant combattu, âgés entre 16 et 18 ans, étaient

actuellement détenus en France.

"Tous les mineurs font l'objet d'une judiciarisation, ils sont tous présentés à un juge, y compris les plus jeunes", a-t-elle dit.

Pour ce qui est des victimes des attentats, la garde des Sceaux a évoqué la possibilité d'une juridiction dédiée aux personnes qui contestent leur indemnisation.

"Oui, cette idée a été retenue, nous allons la soumettre à une expertise par des magistrats qui devront dire précisément comment faire", a-t-elle expliqué.

"Cela permettrait d'avoir une harmonisation des conditions d'indemnisation et d'aller beaucoup plus vite pour les victimes, donc je crois que ce serait extrêmement intéressant."

Elizabeth Pineau, édité par Jean-Michel Bélot



III) Le cri d'alarme de quinze mille scientifiques sur l'état de la planète

« Le Monde » publie le manifeste signé par 15 364 scientifiques de 184 pays, à paraître lundi dans la revue « BioScience ».

Par William J. Ripple, Christopher Wolf, Thomas M. Newsome, Mauro Galetti, Mohammed Alamgir, Eileen Crist, Mahmoud I. Mahmoud et William F. Laurance

Tribune. Il y a vingt-cinq ans, en 1992, l'Union of Concerned Scientists et plus de 1 700 scientifiques indépendants, dont la majorité des lauréats de prix Nobel de sciences alors en vie, signaient le « World Scientists' Warning to Humanity ». Ces scientifiques exhortaient l'humanité à freiner la destruction de l'environnement et avertissaient : « Si nous voulons éviter de grandes misères humaines, il est indispensable d'opérer un changement profond dans notre gestion de la Terre et de la vie qu'elle recèle. » Dans leur manifeste, les signataires montraient que les êtres humains se trouvaient sur une trajectoire de collision avec le monde naturel. Ils faisaient part de leur inquiétude sur les dégâts actuels, imminents ou potentiels, causés à la planète Terre, parmi lesquels la diminution de la couche d'ozone, la raréfaction de l'eau douce, le dépérissement de la vie marine, les zones mortes des océans, la déforestation, la destruction de la biodiversité, le changement climatique et la croissance continue de la population humaine. Ils affirmaient qu'il fallait procéder d'urgence à des changements fondamentaux afin d'éviter les conséquences qu'aurait fatalement la poursuite de notre comportement actuel.

Les auteurs de la déclaration de 1992 craignaient que l'humanité ne pousse les écosystèmes au-delà de leurs capacités à entretenir le tissu de la vie. Ils soulignaient que nous nous rapprochions

rapidement des limites de ce que la biosphère est capable de tolérer sans dommages graves et irréversibles. Les scientifiques signataires plaident pour une stabilisation de la population humaine, et expliquaient que le vaste nombre d'êtres humains – grossi de 2 milliards de personnes supplémentaires depuis 1992, soit une augmentation de 35 % – exerce sur la Terre des pressions susceptibles de réduire à néant les efforts déployés par ailleurs pour lui assurer un avenir durable. Ils plaident pour une diminution de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour l'abandon progressif des combustibles fossiles, pour la réduction de la déforestation et pour l'inversion de la tendance à l'effondrement de la biodiversité.

En ce vingt-cinquième anniversaire de leur appel, il est temps de se remémorer leur mise en garde et d'évaluer les réponses que l'humanité lui a apportées en examinant les données de séries chronologiques disponibles. Depuis 1992, hormis la stabilisation de l'amenuisement de la couche d'ozone stratosphérique, non seulement l'humanité a échoué à accomplir des progrès suffisants pour résoudre ces défis environnementaux annoncés, mais il est très inquiétant de constater que la plupart d'entre eux se sont considérablement aggravés. Particulièrement troublante est la trajectoire actuelle d'un changement climatique potentiellement catastrophique, dû à l'augmentation du volume de GES dégagés par le brûlage de combustibles fossiles, la déforestation et la production agricole – notamment les émissions dégagées par l'élevage des ruminants de boucherie. Nous avons en outre déclenché un phénomène d'extinction de masse, le sixième en 540 millions d'années environ, au terme duquel de nombreuses formes de vie pourraient disparaître totalement, ou en tout cas se trouver au bord de l'extinction d'ici à la fin du siècle.

L'humanité se voit aujourd'hui adresser une seconde mise en garde motivée par ces inquiétantes tendances. Nous mettons en péril notre avenir en refusant de modérer notre consommation matérielle intense mais géographiquement et démographiquement inégale, et de prendre conscience que la croissance démographique rapide et continue est l'un des principaux facteurs des menaces environnementales et même sociétales. En échouant à limiter adéquatement la croissance de la population, à réévaluer le rôle d'une économie fondée sur la croissance, à réduire les émissions de GES, à encourager le recours aux énergies renouvelables, à protéger les habitats naturels, à restaurer les écosystèmes, à enrayer la pollution, à stopper la « défaunation » et à limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes, l'humanité omet de prendre les mesures urgentes indispensables pour préserver notre biosphère en danger.

Les responsables politiques étant sensibles aux pressions, les scientifiques, les personnalités médiatiques et les citoyens ordinaires doivent exiger de leurs gouvernements qu'ils prennent des mesures immédiates car il s'agit là d'un impératif moral vis-à-vis des générations actuelles et futures des êtres humains et des autres formes de vie. Grâce à un raz-de-marée d'initiatives organisées à la base, il est possible de vaincre n'importe quelle opposition, aussi acharnée soit-elle, et d'obliger les dirigeants politiques à agir. Il est également temps de réexaminer nos comportements individuels, y compris en limitant notre propre reproduction (l'idéal étant de s'en tenir au maximum au niveau de renouvellement de la population) et en diminuant drastiquement notre consommation par tête de combustibles fossiles, de viande et d'autres ressources.

La baisse rapide des substances destructrices de la couche d'ozone dans le monde montre que nous sommes capables d'opérer des changements positifs quand nous agissons avec détermination. Nous avons également accompli des progrès dans la lutte contre la famine et l'extrême pauvreté. Parmi d'autres avancées notables, il faut relever, grâce aux investissements consentis pour l'éducation des femmes et des jeunes filles, la baisse rapide du taux de fécondité dans de nombreuses zones, le déclin prometteur du rythme de la déforestation dans certaines régions, et la croissance rapide du secteur des énergies renouvelables. Nous avons beaucoup appris depuis 1992, mais les avancées sur le plan des modifications qu'il faudrait réaliser de manière urgente en matière de politiques environnementales, de comportement humain et d'inégalités mondiales sont encore loin d'être suffisantes.

Les transitions vers la durabilité peuvent s'effectuer sous différentes formes, mais toutes exigent une pression de la société civile, des campagnes d'explications fondées sur des preuves, un leadership politique et une solide compréhension des instruments politiques, des marchés et d'autres facteurs. Voici – sans ordre d'urgence ni d'importance – quelques exemples de mesures efficaces et diversifiées que l'humanité pourrait prendre pour opérer sa transition vers la durabilité :

- 1) privilégier la mise en place de réserves connectées entre elles, correctement financées et correctement gérées, destinées à protéger une proportion significative des divers habitats terrestres, aériens et aquatiques – eau de mer et eau douce ;
- 2) préserver les services rendus par la nature au travers des écosystèmes en stoppant la conversion des forêts, prairies et autres habitats originels ;
- 3) restaurer sur une grande échelle les communautés de plantes endémiques, et notamment les paysages de forêt ;
- 4) ré-ensauvager des régions abritant des espèces endémiques, en particulier des superprédateurs, afin de rétablir les dynamiques et processus écologiques ;
- 5) développer et adopter des instruments politiques adéquats pour lutter contre la défaunation, le braconnage, l'exploitation et le trafic des espèces menacées ;
- 6) réduire le gaspillage alimentaire par l'éducation et l'amélioration des infrastructures ;
- 7) promouvoir une réorientation du régime alimentaire vers une nourriture d'origine essentiellement végétale ;
- 8) réduire encore le taux de fécondité en faisant en sorte qu'hommes et femmes aient accès à l'éducation et à des services de planning familial, particulièrement dans les régions où ces services manquent encore ;
- 9) multiplier les sorties en extérieur pour les enfants afin de développer leur sensibilité à la nature, et d'une manière générale améliorer l'appréciation de la nature dans toute la société ;
- 10) désinvestir dans certains secteurs et cesser certains achats afin d'encourager un changement environnemental positif ;
- 11) concevoir et promouvoir de nouvelles technologies vertes et se tourner massivement vers les sources d'énergie vertes tout en réduisant progressivement les aides aux productions d'énergie utilisant des combustibles fossiles ;
- 12) revoir notre économie afin de réduire les inégalités de richesse et faire en sorte que les prix, les taxes et les dispositifs incitatifs prennent en compte le coût réel de nos schémas de consommation pour notre environnement ;
- 13) déterminer à long terme une taille de population humaine soutenable et

scientifiquement défendable tout en s'assurant le soutien des pays et des responsables mondiaux pour atteindre cet objectif vital.

Pour éviter une misère généralisée et une perte catastrophique de biodiversité, l'humanité doit adopter une alternative plus durable écologiquement que la pratique qui est la sienne aujourd'hui. Bien que cette recommandation ait été déjà clairement formulée il y a vingt-cinq ans par les plus grands scientifiques du monde, nous n'avons, dans la plupart des domaines, pas entendu leur mise en garde. Il sera bientôt trop tard pour dévier de notre trajectoire vouée à l'échec, car le temps presse. Nous devons prendre conscience, aussi bien dans nos vies quotidiennes que dans nos institutions gouvernementales, que la Terre, avec toute la vie qu'elle recèle, est notre seul foyer.

A lire aussi dans la revue BioScience en anglais.

Traduit par Gilles Berton

lemonde.fr

IV) Taxe sur les dividendes : Bercy perd 9 milliards mais pas de coupable !

Par Hervé Nathan

Bruno Le Maire voulait faire exploser un "scandale d'Etat" en mettant sur le dos de la gauche la responsabilité du fiasco de la taxe à 3%. Mais le rapport de l'Inspection générale des Finances évacue la question politique.

L'Inspection des Finances a rendu ce lundi 13 novembre son rapport sur "la contribution à l'impôt sur les sociétés de 3% sur les revenus distribués (dividendes)".

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les admirateurs de Georges Courteline, immortel auteur de "Messieurs les ronds-de-cuir" en 1893, y trouveront de quoi rire. Jaune, avouons-le, puisque la plaisanterie dont on parle va coûter environ 9 milliards d'euros aux contribuables.

De quoi s'agit-il ? De l'annulation d'une taxe sur les dividendes des entreprises, laquelle avait été décidée en 2012 et devait rapporter à l'Etat entre 1,8 et 2,15 milliards d'euros par an. Cinq ans plus tard, elle était annulée par la Cour de justice de l'Union européenne d'abord, par le Conseil constitutionnel ensuite, ce qui a amené à devoir rembourser les entreprises qui avaient avancé l'argent pour leurs actionnaires.

L'annulation tardive par le Conseil constitutionnel ajoutant des pénalités de retard au remboursement de ce qui avait été versé sur les quatre précédentes années, le coût passe de 4,7 milliards à plus de 9 milliards d'euros.

"Scandale d'Etat"

Bruno Le Maire, actuel ministre de l'Economie, a cru pouvoir en faire une affaire politique, criant au "scandale d'Etat" et pointant les "responsabilités" du gouvernement précédent. Et de saisir l'Inspection des Finances afin d'éclaircir lesdites responsabilités. Réponse de l'IGF : "Les responsabilités sont plurielles, dans les sphères administratives, gouvernementales, parlementaires et chez les représentants d'intérêts".

"La construction trop rapide, instable, dans l'entre-soi, de cette norme a conduit à un gâchis pour les entreprises et une impasse budgétaire massive, et a rendu difficile la tenue des engagements politiques pris devant les Français et vis-à-vis de nos partenaires européens", regrettent les auteurs du rapport, dont la cheffe de l'Inspection, Marie-Christine Lepetit, qui fut elle-même directrice de la législation fiscale sous Nicolas Sarkozy, et donc un peu à l'origine du problème puisque la taxe à 3% devait remplacer une autre taxe sur les dividendes des OPCVM invalidée par la justice européenne en 2012 !

Résumons à grands traits le rapport :

L'administration, dont la fonction de veille est éparpillée entre trois ou quatre directions et autant de ministères différents - c'est là qu'on retrouve Courteline - qui se passent des notes comme dans un jeu de bonneteau, n'a pas vu venir le renversement de jurisprudence européenne et n'a donc pas averti les ministres à temps. Les lois de Finances sont votées sans consultation juridique préalable suffisante, le conseil d'Etat dont l'avis a été sollicité n'avait rien à redire en 2012, le Conseil constitutionnel non plus et de plus, le même conseil aveugle sanctionne l'Etat en 2012 en doublant la pénalité financière, comme si ce n'étaient pas les contribuables qui réglaient l'addition !

Alors, c'est la faute à tout le monde, à personne, à pas de chance ?

Il y a bien un moment, en 2016, où l'action du ministre des Finances aurait pu limiter les dégâts. A partir de 2015, le risque juridique se précise en effet lorsque Bercy reçoit une mise en demeure de la Commission européenne, rédigée par un certain... Pierre Moscovici, commissaire aux questions fiscales à Bruxelles et qui connaît bien le problème puisqu'il était juste auparavant ministre de l'Economie à Paris ! Ce risque se renforce après deux décisions de la CJUE montrant que sa jurisprudence avait changé sur un point de droit très technique, à savoir l'imposition des dividendes versés par les filiales aux holdings ("directive mère-fille").

Mais, le ministre des Finances de l'époque, Michel Sapin proteste aujourd'hui auprès de Marianne : "Il n'y a eu aucune décision politique qui allait à l'encontre des recommandations de l'administration ».

L'ex-directrice de la DLF nommée... à l'Inspection des Finances

A ce moment, on touche à la limite de l'exercice de prétendue "transparence" commandité par Bruno Le Maire. L'Inspection des Finances, soumise au ministre par son statut, n'a en effet pas pu investiguer le fonctionnement interne du gouvernement. Officiellement pour Bercy, les seuls ministres responsables sont ceux qui étaient directement en charge des impôts, soit Michel Sapin et Christian Eckert. La question de l'attitude d'Emmanuel Macron, qui siégeait en 2015 au ministère de l'Economie deux étages plus

bas que Sapin, ne sera pas interrogée. En charge des entreprises, pouvait-il pourtant ignorer la ponction effectuée sur les plus grands groupes français ? N'avait-il pas été alerté par les mêmes avocats fiscalistes et les mêmes lobbies qui faisaient le siège de ses collègues ? Est-il intervenu ? Dans quel sens ? Auprès de qui ? Mystère et boule de gomme...

Bruno Le Maire se retrouve donc dans une impasse : traîner Sapin et Eckert au tribunal de l'opinion est bien délicat, sauf à risquer de mouiller le président de la République. Quant à sanctionner l'administration, c'est un peu tard puisque Véronique Bied-Charreton, directrice de la législation fiscale de 2011 à 2017, a été nommée... à l'Inspection générale des Finances, le 13 septembre dernier ! Courteline, on vous dit...

Si l'on ajoute que la droite parlementaire n'a jamais contesté cette taxe auprès du Conseil constitutionnel, alors qu'elle avait porté des recours contre la loi de Finances, le "scandale d'Etat" risque fort de se terminer comme d'autres, sans responsable et sans coupable...

The logo for Marianne, featuring the name in white serif font on a red rectangular background.The logo for LAPRESSEENREVUE.EU, featuring the text in blue sans-serif font on a white background with a dark shadow effect.The logo for 'A Suivre... La Presse en Revue', featuring the text in red sans-serif font on a white background with a dark shadow effect.